



# ENTRE VOUS ET NOUS

**MAI 2024**



**POURVOIRIE RED PINE**  
EST 2022 ANGLIERS QC



# Informations municipales

Calendrier des réunions du conseil municipal  
Laverlochère-Angliers - 2024

Jour	Date	Lieu	Heure
Lundi	10 juin 2024	Laverlochère	19 h 00
Lundi	8 juillet 2024	Angliers	19 h 00
Lundi	12 août 2024	Laverlochère	19 h 00
Lundi	9 septembre 2024	Angliers	19 h 00
Mardi	7 octobre 2024	Laverlochère	19 h 00
Lundi	11 novembre 2024	Angliers	19 h 00
Lundi	9 décembre 2024	Laverlochère	19 h 00

SERVICES MUNICIPAUX SITE INTERNET: [www.laverlochere-angliers.org](http://www.laverlochere-angliers.org)

[www.facebook: municipalité de Laverlochère-Angliers](https://www.facebook.com/municipalite%20de%20Laverlochere-Angliers)

TÉL.: (819) 765-5111 FAX: (819) 765-2564

Les numéros de téléphone à contacter en **cas d'urgence** pour la municipalité

1<sup>ere</sup> personne à contacter

Responsable des travaux publics: 819-277-4114

## Publicité au journal

FORMAT	TARIF RÉSIDENTS	TARIF NON RÉSIDENTS
Carte d'affaires:	5.00\$	10.00\$
1/4 de page:	6.00\$	12.00\$
1/2 page:	7.00\$	14.00\$
1 page:	10.00\$	20.00\$

### ÉDITION DE JUIN 2024

**DATE DE TOMBÉE: 10 JUIN 2024**

**DISTRIBUTION: 20-21 JUIN 2024**

**Courriel: [entrevousenous@hotmail.com](mailto:entrevousenous@hotmail.com)**

*L'Entre vous et nous est produit en collaboration avec  
La Corporation de Développement de Laverlochère*



## Voici des nouvelles de votre municipalité

Bonjour à vous citoyens et citoyenne de Laverlochère-Angliers.

La fébrilité du printemps se fait sentir, l'urgence de faire les choses avant l'été, la préparation pour le centenaire d'Angliers, l'ouverture des parcs, etc. Heureusement, le départ précoce de la neige cette année nous a permis d'entreprendre les travaux sur les sites extérieurs plus rapidement.

Le balayage des rues débutera vers le 4 mai. S'il vous plaît. Soyez attentif et déplacer votre voiture afin de laisser l'espace nécessaire au tracteur pour qu'il puisse effectuer son travail,

M. Ghislain Morin, est l'opérateur du tracteur et de la grappe, il a déjà passé quelques fois pour l'entretien des rangs du côté de Laverlochère et d'Angliers, ce qui est très apprécié. Il faut toujours tenir compte de la température et nous devons attendre que le chemin s'assèche suite aux jours de pluie.

Certains rangs sont problématiques, nous travaillons présentement à évaluer les travaux qui seront nécessaires pour réparer les tronçons qui occasionnent des inconvénients récurrents chaque printemps et automne. Nous souhaitons être en mesure d'effectuer les travaux avant l'automne.

L'équipe des travaux publics travaille très fort pour améliorer la qualité des chemins, des infrastructures municipales, eaux potables et usées en plus d'aider à la réalisation des projets en cours. N'hésitez pas à les saluer et à les remercier à l'occasion.

### **Gestion des ressources humaines.**

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Jessy Rondeau, qui s'est jointe à notre équipe des travaux publics à titre de journalière-opératrice depuis 15 avril dernier. Nous sommes heureux de la compter parmi nous.

Nous sommes présentement en recrutement pour pourvoir les **postes d'adjointe administrative** suite à la démission de Mme Monique Vachon et un poste de **technicien (ne) comptable** pour le remplacement de Mme Line Bélanger qui était directrice générale adjointe. Nous les remercions sincèrement pour le travail qu'elles ont accompli pour la municipalité.

Nous avons reçu une aide financière d'Emploi Canada pour deux emplois d'été pour une période de 8 semaines, un poste à Angliers et un à Laverlochère. Ces postes s'adressent aux jeunes de 15 à 30 ans. Voir l'offre d'emploi.

### **Ménage du printemps.**

Nous organisons une collecte d'encombrants au cours du mois de mai, profitons de cette occasion pour faire un bon ménage de nos propriétés. **Voir les dates et la description des matériaux autorisés aux pages suivantes.**

**La municipalité portera une attention particulière cette année afin de faire respecter le règlement sur les nuisances. Les billets d'infractions seront émis aux contrevenants.**

## **Dépôt des REL : huiles usées, contenants contaminés, peinture.**

Un grand ménage a été fait aux dépôts situés aux garages municipaux.



### **S'IL VOUS PLAÎT. RESPECTER LES CONSIGNES.**

Des panneaux seront installés prochainement ainsi que des endroits seront identifiés pour la récupération des SERPUARIEN, (électroniques)

### **Accès au lac des Quinze, à la pointe du Pin rouge secteur Angliers :**

Les nouveaux quais seront installés pour l'ouverture de la pêche, il y aura un nouvel éclairage et la signalisation indiquant l'interdiction de stationner les embarcations au quai et dans le stationnement plus de 24 heures. Les frais de remorquage seront aux frais du propriétaire.

Merci à la Corporation de développement économique d'Angliers et à la MRC de Témiscamingue pour la réalisation de ce projet.

### **Nouvel horaire normal d'ouverture du bureau municipal de Laverlochère :**

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h30**

**Vendredi : Fermé.**

En attendant l'entrée en poste des nouveaux employés, nous vous recommandons de téléphoner avant de vous présenter afin de vous assurer que le bureau est ouvert.

Le bureau municipal d'Angliers sera loué pour les 3 prochains mois. À l'automne, des travaux pour rafraichir les locaux auront lieu et nous avons toujours l'intention qu'une personne aille travailler une journée par semaine à Angliers.

La prochaine séance du Conseil se tiendra 10 juin à 19h à la salle du Conseil de Laverlochère.

Je termine en souhaitant à toutes les mamans, grand-Mamans, belles mamans, une belle :



Claudette Lachance, Directrice générale.

## Ramassage des encombrants

### Secteur Angliers

Pour bénéficier de cette collecte, vous devez obligatoirement sortir vos encombrants le **lundi 20 mai 2024 après 19h.**



### Secteur Laverlochère

Pour bénéficier de cette collecte, vous devez obligatoirement sortir vos encombrants le **dimanche 26 mai 2024 après 19h.**

### Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Un encombrant est un objet non valorisable ayant atteint sa fin de vie utile et qui, par sa taille volumineuse, n'entre pas dans un bac d'ordures



Matières refusées :

- **Appareil de réfrigération** ou de climatisation, refroidisseur d'eau
  - **Pneus**
- **Sacs d'ordures** et déchets de petite taille en vrac
- **Tondeuse, souffleuse, coupe-bordure**
- **Grosses boîtes de carton** : la bonne manière de s'en départir = découper en morceaux et déposez dans le bac bleu
- **Peinture, huile etc.** : voir la liste des RDD
- **Pièces d'automobile**
- **Bois** : palettes, objets entièrement en bois ou planches de bois et autres, (doivent être apporté à l'écocentre de Fabre)
- **Bonbonne de propane, batteries et autres résidus dangereux,**
- **Branches, souches, troncs, résidus verts**

Matières acceptées lors de la collecte des encombrants.

Prenez note qu'une quantité de plus qu'une remorque sera laissée sur place.



- Mobilier, tissus et vêtements
- Matériel électrique et électronique

## Objets d'extérieurs et saisonniers

- Accessoires de jardin : pots, plantes décoratives, etc.
- Bâche, toiles, abri tempo. Roulé et attaché
- BBQ \* Sans la bonbonne
- Boyaux, tuyaux etc. Roulé et attaché
- Filtre de piscine. Le sable doit être retiré et apporté à l'écocentre
- Meubles de jardin
- Outils de jardin : pelles, râteaux, brouette
- Structure de piscine hors terre : poteaux et panneaux. Dans une structure de piscine en PVC, le PVC est non valorisable. La structure faite en bois est valorisable.
- **Articles divers**
  - Cage pour animaux
  - Échelle, escabeau\*
  - Équipement de sport : filet de hockey, tapis roulant, etc.
  - Jouet de grande taille
  - Gros styromousses : **Doivent être attachés**
  - Outils
  - Siège de bébé, poussette, traineau
  - Valise
  - Vélos
  - Miroirs et vitres doivent être cassés et placés dans un contenant.

*Si les encombrants que vous destinez à la collecte sont encore utilisables et que vous souhaitez qu'ils soient valorisés, il faut plutôt les acheminer à l'écocentre le plus près de chez-vous.*

**Pour informations : 819 765-5111**



Citoyens

Municipalités

Entreprises et organismes

Trouvez quoi faire  
avec vos matières



Quoi faire  
de vos  
matières?



**Recyclage. Compost.  
Écocentre. Avec Ça va  
où?, on sait où ça va!**

Offert  
en français  
et en anglais

TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLI



**Restez bien informé**

**Nouveaux contenus**

**Concernant les nuisances et applicables par la Sûreté du Québec**

**Considérant** les pouvoirs donnés par la *Loi sur les compétences municipales*, en termes de transport, d'environnement, de sécurité, de nuisances, de paix, d'ordre, de bon gouvernement et de bien-être général de la population;

**Considérant** que le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement visant à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité du village d'Angliers;

**Considérant** que le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement visant à définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister des nuisances;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 14 avril 2014.

**En conséquence,**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Golinowski appuyé par Mme la conseillère Marcelle Vilandré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- ❖ Que le règlement suivant soit adopté.

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement portant sur le même objet.

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : DÉFINITIONS**

Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

« Colporter » Sans en avoir été requis, solliciter une personne à son domicile ou à sa place d'affaires afin de vendre une marchandise ou d'offrir un service ou de solliciter un don.

**NUISANCES RELATIVES AU COLPORTAGE**

**ARTICLE 3 : PERMIS DE COLPORTAGE**

Il est interdit de colporter sans permis.

**Conditions d'obtention du permis :**

- 1) Posséder un permis provincial relatif à la vente ou comme entrepreneur ou autres, selon le service offert (LRQ, chapitre C-30 et chapitre P-40.1);
- 2) Fournir à la municipalité une preuve que les dons sollicités sont versés à un organisme ou une association reconnue.

De plus, notwithstanding les conditions mentionnées ci-haut, la municipalité peut refuser une demande de permis :

- 1) Si, lors d'une sollicitation précédente la municipalité a reçu une plainte à l'égard du demandeur;
- 2) La municipalité a émis d'autres permis de sollicitation pour la même période;
- 3) Toutes autres raisons jugées valables par la municipalité ou le Conseil municipal.

**Règlement concernant les nuisances et applicables par la Sûreté du Québec**

**ARTICLE 4 : PORT**

Le permis doit être visiblement porté par le colporteur et remis, pour examen, à tout agent de la paix qui en fait la demande.

**ARTICLE 5 : HEURES**

Il est interdit de colporter entre 20 h et 10 h.

**NUISANCES RELATIVES AU BRUIT**

**ARTICLE 6 : HAUT-PARLEUR**

Constitue une infraction, le fait d'installer ou laisser installer ou laisser utiliser un haut-parleur ou appareil amplificateur à l'intérieur d'un bâtiment.

**ARTICLE 7 : BRUIT**

Il est interdit de faire, de provoquer ou d'inciter à faire, de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

**ARTICLE 8 : TONDEUSE / SCIE**

Il est interdit d'utiliser une tondeuse à gazon ou une scie à chaîne entre 22 h et 7 h.

**ARTICLE 9 : TRAVAUX**

Il est interdit de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre 22 h et 7 h, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

**ARTICLE 10 : FEUX D'ARTIFICE**

Constitue une infraction, le fait d'avoir fait ou permis qu'il soit fait usage de pétard ou de feux d'artifice sans l'autorisation de la municipalité ou du directeur du Service d'incendie.

Cependant, l'utilisation de telles pièces pyrotechniques peut être permise dans les circonstances ci-après mentionnées et aux endroits préalablement autorisés par le directeur du Service d'incendie :

- Fête du Canada;
- Fête du Québec;
- Tout jour de fête publique ou d'Action de grâce fixé par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil;
- Tout jour de fête publique de quartier fixé par résolution du Conseil de la municipalité.

**LES AUTRES NUISANCES**

**ARTICLE 11 : LAVAGE DE VÉHICULE**

Constitue une infraction, le fait de laver un véhicule sur une place publique municipale, sans permis.

**ARTICLE 12 : MATIÈRES MALSAINES**

Constitue une infraction, le fait de laisser, de déposer ou de jeter sur ou dans tout immeuble, des eaux sales ou stagnantes, des immondices, du fumier, des animaux morts, des matières fécales et autres matières malsaines et nuisibles.

**Règlement concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec**

#### **ARTICLE 13 : DÉPOTOIR**

Constitue une infraction, le fait de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble.

#### **ARTICLE 14 : LUMIÈRE**

Il est défendu de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient si celle-ci est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient aux citoyens.

#### **ARTICLE 15 : VIEUX VÉHICULES**

Constitue une infraction, le fait de laisser, de déposer ou de jeter dans ou sur tout immeuble un ou plusieurs véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionner.

#### **ARTICLE 16 : HUILES / GRAISSE**

Constitue une infraction, le fait de déposer ou de laisser déposer des huiles d'origine végétale, animale ou minérale ou de la graisse d'origine végétale ou animale à l'extérieur d'un bâtiment ailleurs que dans un contenant étanche, fabriqué de métal ou de matière plastique et muni et fermé par un couvercle lui-même étanche.

#### **ARTICLE 17 : REFUS DE QUITTER**

Il est défendu à toute personne de refuser de quitter un endroit privé lorsqu'elle en est sommée par une personne qui y réside, qui en a la surveillance ou la responsabilité.

#### **ARTICLE 18 : SONNER OU FRAPPER**

Il est défendu à toute personne, sans excuse raisonnable, de sonner ou de frapper à la porte, à la fenêtre ou à toute autre partie d'un endroit privé.

#### **ARTICLE 19 : FEU**

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé ou public sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois effectué dans un foyer spécialement conçu à cet effet.

#### **ARTICLE 20 : FEU (2)**

Constitue une infraction, toute personne qui a allumé un feu en plein air avec l'autorisation requise, mais qui :

- 1) A omis de garder en tout temps sur les lieux une personne en charge;
- 2) N'a pas maintenu sur les lieux les appareils nécessaires afin de prévenir tout danger d'incendie;
- 3) N'a pas limité la hauteur des tas de combustible à brûler à la hauteur spécifiée sur le permis;
- 4) A utilisé des pneus ou autre matière de base de caoutchouc;
- 5) Alors que la vitesse des vents dépasse les 30 km/h;
- 6) A omis d'éteindre le feu avant de quitter les lieux;
- 7) A refusé de l'éteindre suite à une plainte de fumée incommodant le voisinage.

#### **ARTICLE 21 : AMÉNAGEMENT DE TERRAIN**

Constitue une infraction, le fait de laisser un terrain représenter un danger d'éboulement ou de glissement sur une place publique ou privée, ou d'aménager un terrain de façon à représenter un tel danger, constitue une nuisance et est prohibé.

#### **ARTICLE 22 : DÉPOTOIR (2)**

Constitue une infraction, le fait de jeter, déposer ou répandre sur une rue ou un trottoir ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux, ou cours d'eau municipaux de la terre, sable, boue, pierre, glaise, déchets, eaux sales, papiers, immondices, ordures, détritiques, béton, huile, graisse, essence ou autres substances.

#### **ARTICLE 23 : NEIGE ET GLACE**

Constitue une infraction, le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs, rues ou dans les allées, cours et cours d'eau municipaux de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé.

#### **ARTICLE 24 : ÉGOUTS**

Constitue une infraction, le fait de déverser, de permettre que soient déversés ou de laisser déverser dans les égouts, par le biais des éviers, drains, toilettes ou autrement, des déchets de cuisine et de table, broyés ou non, des huiles d'origine végétale, animale ou minérale, de la graisse d'origine végétale ou animale ou de l'essence, constitue une nuisance et est prohibé.

### **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES**

#### **ARTICLE 25 : INTERDICTION**

Toute contravention au présent règlement constitue une nuisance et est ainsi prohibée.

#### **ARTICLE 26 : APPLICATION**

Le Conseil autorise généralement tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement et ainsi à procéder à son application.

#### **ARTICLE 27 : DROIT D'INSPECTION**

Le Conseil autorise les personnes chargées de l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre 7 h et 19 h, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

#### **ARTICLE 28 : AMENDES**

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Relativement aux articles 3, 5, 17 et 28, le contrevenant est passible d'une amende de 100 \$ pour une première infraction et de 300 \$ en cas de récidive.

Relativement aux articles 8, 14 et 18, le contrevenant est passible d'une amende de 50 \$ pour une première infraction et de 150 \$ en cas de récidive.

Relativement aux autres articles de ce règlement, le contrevenant est passible d'une amende de 75 \$ pour une première infraction et de 225 \$ en cas de récidive.

Si l'infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte et la pénalité prescrite pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour où l'infraction se poursuit.

#### **ARTICLE 29 : RECOURS**

Malgré les recours pénaux, la municipalité peut exercer, lorsque le Conseil le juge pertinent, tous les recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

#### **ARTICLE 30 : TRIBUNAL**

Lors du prononcé de la sentence, le tribunal peut, outre condamner le contrevenant au paiement d'une amende, ordonner que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour faire cesser ladite infraction et qu'à défaut d'exécution dans le délai prescrit, que de telles dispositions soient prises par la municipalité aux frais de ce contrevenant.

**Règlement concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec**

## ARTICLE 31

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ le 2 juin 2014.**

Mairesse

Directrice générale – secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14 avril 2014  
Adoption : 2 juin 2014  
Publication / affichage : 6 juin 2014  
Envoi à la MRCT : 6 juin 2014



**Tu as du talent en menuiserie ?**

**Tu as un peu de temps disponible ?**

**De l'intérêt pour un revenu supplémentaire ?**

**La municipalité de Laverlochère-Angliers a besoin d'une personne supplémentaire pour les mois de mai et juin pour effectuer divers travaux avec l'équipe en place.**

**Appel au 819 765-5111 poste 221. Claudette Lachance. DG**



## AUGMENTATION DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES

(TEXTE DE LINDA LEVESQUE, CHARGÉE DE PROJET EN INCENDIE – SOURCE : GOUVERNEMENT DU CANADA)

Publié dans l'infolettre, on se souviendra qu'en décembre 2022, votre collègue Normand Beauchamp s'était rendu à Ottawa pour faire du lobbying afin de mettre en lumière la problématique de rétention et recrutement des pompiers volontaires. Des représentations ont alors été faites aux députés afin de faire en sorte que le crédit de taxes pour les pompiers volontaires passe de 3000 \$ à 10 000 \$ annuellement. 16 mois plus tard, le gouvernement fait une annonce.



Considérant que les volontaires des services d'incendies et les bénévoles en recherche et sauvetage jouent un rôle essentiel dans la protection de la population canadienne, en guise de reconnaissance, le gouvernement fédéral a annoncé le 10 avril dernier que le budget de 2024 proposera de doubler le crédit d'impôt pour les volontaires des services d'incendies. Ainsi, le crédit d'impôt passera de 3 000 \$ à 6 000 \$ à compter de l'année d'imposition 2024, ce qui permettra aux volontaires des services d'incendies d'épargner jusqu'à 900 \$ par année. Cette augmentation bénéficiera tout particulièrement aux communautés rurales, où les pompières et les pompiers sont la plupart du temps des volontaires et où ils font face à des feux de forêt de plus en plus souvent en raison des changements climatiques. Calculée sur les six prochaines années, cette augmentation représente un nouveau soutien d'environ 105 millions de dollars pour les volontaires des services d'incendies et les bénévoles en recherche et sauvetage du pays.



## Municipalité de Laverlochère-Angliers

### OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ

La municipalité de Laverlochère-Angliers recherche un technicien en comptabilité pour rejoindre son équipe dynamique et dédiée à sa communauté.

#### SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la direction générale, la personne a pour principale responsabilité d'effectuer des tâches aux opérations comptables et à la gestion financière.

#### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Effectuer le traitement des comptes recevables et comptes payables;
- Préparer des rapports mensuels pour fins d'autorisation par le Conseil;
- Fermer le mois et procéder à la conciliation bancaire mensuelle;
- Préparer les paies;
- Effectuer les rapports TPS-TVQ;
- Préparer les différents rapports pour l'auditeur;
- Effectuer des écritures de journaux;
- Participer au processus de la vente pour non-paiement de taxes;
- Assurer l'archivage des dossiers financiers;
- Exécuter toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur.

\* Cette description n'est pas limitative, elle contient les principales tâches à accomplir.

#### PROFIL RECHERCHÉ

- Compétences professionnelles recherchées : planification, organisation du travail, capacité d'analyse, de travail d'équipe tout en ayant un bon niveau d'autonomie;
- Capacité de bien communiquer par écrit et oralement et d'interagir avec les intervenants et les citoyens;
- Connaissance du logiciel MegaGest (PG Solutions) (un atout);
- Connaissance de la réglementation gouvernementale pertinente (un atout);
- Maîtrise du français.

#### FORMATION

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de comptabilité et de gestion, ou;
- AEC en administration, option comptabilité, ou;
- DEP en comptabilité avec expérience pertinente (5 ans et plus).

#### EXPÉRIENCE

- Minimum de 2 années d'expérience dans un travail de bureau;
- Expérience en comptabilité municipale, serait un atout.

**Entrée en poste :** Le plus rapidement possible.

**Rémunération :** À discuter selon expérience

**Type de poste :** permanent, à temps plein, 28 à 35 h/semaine.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre d'intention à madame Claudette Lachance à [dg@laverlochère-angliers.org](mailto:dg@laverlochère-angliers.org)

*Le masculin est utilisé pour alléger le texte et la municipalité souscrit au principe d'égalité en hommes et femmes. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour une entrevue.*



# NOUS RECRUTONS

## Guide-animateur/trice

Pour le T.E. Draper et son hangar  
et le Chantier Gédéon à Angliers



### TÂCHES PRINCIPALES

- Accueillir et informer les visiteurs.
- Présenter l'histoire des deux attraits touristiques.



### CONDITIONS

- Être âgé entre 15 et 30 ans: norme principale des subventions salariales.
- Étudiant (e) ou non. Mais le 1er critère doit être respecté.
- Personne souriante, aptitude pour le travail d'équipe, ponctuel, bon communicateur, maîtrise de la langue anglaise est un atout.
- 30-35 heures /semaine, 5 jours /semaine.
- Salaire: 15,75 \$/heure ou majoré selon l'expérience.
- Début de l'emploi: 22 juin 2024 ou avant selon la disponibilité du candidat.



## POSTULE MAINTENANT

**Le site historique T.E. Draper**  
14, Baie Miller CP 82  
Angliers QC J0Z 1A0

**Cathy Fraser, directrice générale**



tedraper@hotmail.com  
819-949-4431

Québec

# BIBLIOTHÈQUE DE LAVERLOCHÈRE

Mardi, le 7 mai 2024, lors de la réunion mensuelle des Fermières, nous avons profité que l'on était nombreuses, pour remettre des prix, à Desneiges Lambert, une carte cadeau de 100,00\$ pour l'achat de livres chez HAMSTER, Laurianne Brassard et Ginette Mayer reçoivent un sac du Réseau Biblio ATNQ.

*Merci, mes dames, pour votre bénévolat.*



## « Quand les mots se font entendre »

N'oubliez pas, le Salon du livre, qui se tiendra à La Sarre, du 23 au 26 mai 2024.

Surveillez les publicités à la télévision, à la radio et les journaux...

Nous y ferons des achats de volumes pour nos petits et nos adolescents.

À la prochaine parution du journal, vous verrez des photos et des informations sur nos achats.

Les responsables, Diane Presseault, Laurianne Brassard et Suzanne Gélinas.

## TABLE DE CONCERTAION POUR LES AÎNÉS ANGLIERS

Le comité se réunira au mois de juin afin de distribuer l'argent que nous recevons de la Table de Concertation de Ville-Marie. Voici ce que nous pouvons payer :

nous donnons :

40\$ pour le déneigement (juin 2024)

40\$ pour le ménage (juin 2024)

30\$ pour la pelouse. (septembre 2024)

Vous pouvez l'effectuer vous-mêmes. Nous ne voulons pas de factures. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, vous devez simplement déposer une note à l'arrière de la maison de Pauline Morel dans la boîte mise à votre disposition sur laquelle vous écrivez ces 3 services. Ce n'est pas imposable.

Nous payons également 8\$ pour un rendez-vous médical à Ville-Marie, 10\$ pour la clinique médicale à Fabre, 20\$ pour un rendez-vous à Rouyn-Noranda et à Témiscaming. Il faut cependant nous présenter un billet de présence que vous demandez lors de votre rendez-vous. Pour le moment, nous nous en tenons à un voyage par mois car le montant que nous recevons est limité.

Si vous désirez plus d'informations pour ce service, contactez Ginette St-Hilaire au 949-4231 ou Pauline Morel au 949-1025.



*Bulletin d'informations*  
**CENTENAIRE**  
**d'ANGLIERS**

**19-20-21**

JUILLET 2024



# *C'est le retour du* **Printemps**

Et le centenaire du village d'Angliers approche à grands pas!  
Profitons-en pour nettoyer et embellir nos cours.

N'hésitez pas à participer et aider nos membres qui feront du désherbage et de l'aménagement paysager durant les beaux jours des prochaines semaines!



Comme la couleur thème du centenaire est le bleu, nous vous encourageons à ajouter des lumières de cette couleur à votre maison!

Vous pouvez également garnir vos maisons de fleurs et décorations bleues.

Tous ensemble, nous ferons briller ce beau village!

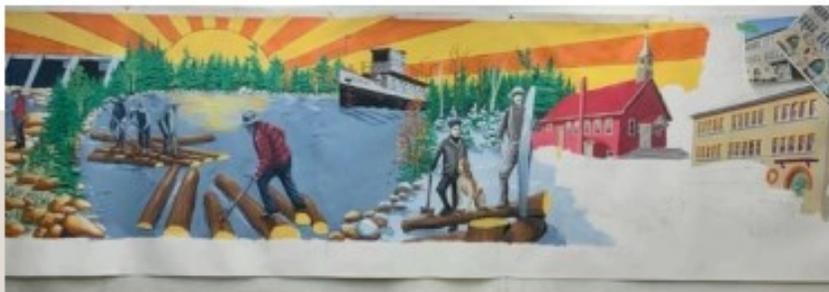
## *Recherche de bénévoles*

Nous recherchons encore activement des bénévoles pour samedi et dimanche:

- jeux gonflables
- entrées pour le souper-spectacle et spectacle
- vente de souvenirs

Contactez-nous: [centenaireangliers@hotmail.com](mailto:centenaireangliers@hotmail.com)





## Murale

Dans le cadre du centenaire du village, nous créerons une œuvre artistique sur l'aréna, en collaboration avec les artistes Ginette Jubinville et Carol Kruger. Elles offriront des activités de médiation culturelle aux citoyens d'Angliers et autres paroisses.

Tu es intéressé à laisser ton empreinte sur celle-ci?  
Tu as envie d'apprendre des techniques de peinture?

Contactes-nous pour nous signifier ton intérêt!  
[centenaireangliers@hotmail.com](mailto:centenaireangliers@hotmail.com) ou 819-949-4431



## Plaque

Pour vous procurer la plaque commémorative du centenaire d'Angliers, au coût de 30\$, contactez Chantal Perreault au [819-629-5907](tel:819-629-5907) ou par [messenger](#) et chez [Bernêche et Fille](#).

Un modèle est disponible au Dépanneur du Rond Point et au Marché Léane!

Nous vous invitons à l'installer et, ainsi, contribuer aux préparatifs des festivités!



Nous avons hâte de fêter les  
***100 ans d'Angliers***  
avec vous!

Membres du comité du Centenaire d'Angliers

*Cathy Fraser, présidente*

*Camille Giroux, vice-présidente*

*Lucie Gagnon, secrétaire-trésorière*

*Amélya Urrutiaguer*

*Carole Massie*

*Chantal Perreault*

*Denise Brodeur*

*Micheline Marcotte*

*Pascal Perreault*

*Simon Laquerre*



# FEU DE FORÊT : COMMENT RENDRE VOTRE MAISON MOINS VULNÉRABLE

(Texte Linda Lévesque, chargée de projet sécurité incendie – Source La Personnelle – Intelli-feu)

Bien que la saison des feux de forêt se déroule généralement de mai à septembre, elle débute habituellement en avril au Québec. Durant cette période critique, plusieurs mesures peuvent être mises de l'avant pour prévenir un feu de forêt ou éviter de l'alimenter. Si vous habitez en zone boisée ou herbagère, certaines précautions peuvent être prises durant la saison des feux de forêt. On se souvient tous des feux de forêts dévastateurs qui ont ravagé Fort McMurray en Alberta en 2016. Ce sont les braises transportées par le vent qui ont enflammé la plupart des constructions. Le feu s'est ainsi propagé jusqu'à la ville en entrant en contact avec des éléments inflammables d'aménagements paysagers, des matériaux de construction et d'autres matières combustibles près des maisons.

Cependant, les propriétaires qui ont suivi les recommandations de [intellifeucanada.ca](http://intellifeucanada.ca) pour protéger leurs demeures ont rendu celles-ci beaucoup plus résistantes au brasier.

De simples mesures pourront faire une différence en cas d'incendie de forêt. En voici donc quelques-unes qui sont essentielles.

- **Autour de la maison et des dépendances** (ex. : cabanon, garage), à moins de 1,5 mètre des murs extérieurs : ratissez et retirez toute accumulation d'aiguilles de pin et de feuilles mortes ainsi que les copeaux de bois, d'écorce ou de cèdre. Enlevez les branches mortes des arbustes et des haies. Il est même préférable d'enlever les arbustes à feuillages persistants.
- **Pelouse et cour** : tondez le gazon sec et les mauvaises herbes; arrosez votre pelouse lorsque cela est permis. Pour les conifères sur votre terrain, taillez les branches afin d'assurer un dégagement de 2 mètres à partir du sol. Ramassez les accumulations d'aiguilles à la base des arbres.
- **Balcon et terrasse de bois** : balayez les surfaces ou lavez-les à haute pression pour enlever les aiguilles de pin et les feuilles mortes qui se trouvent dessus, dessous et entre les planches.
- **Objets et matières combustibles** : déplacez les matériaux de construction, le bois de chauffage, la machinerie, les véhicules récréatifs (VR) ou les véhicules tout terrain (VTT) et les conteneurs de recyclage, de compost ou de déchets à des endroits situés à dix mètres ou plus de toute structure (ou rangez-les à l'intérieur, dans un endroit sécurisé et adapté). Conservez aussi dans le cabanon ou le garage les bidons d'huile ou d'essence, la peinture et le gaz propane.
- **Gouttières et toit** : retirez toute accumulation d'aiguilles de pin ou de feuilles mortes et les autres débris qui s'y trouvent. Élaguez les branches d'arbres qui atteignent la toiture en prenant les mesures de protection requises.

Si un feu de forêt menace votre maison, en étant proactif, vous augmentez la probabilité que votre maison s'en sorte indemne. N'hésitez pas à partager ces conseils avec votre voisinage!





# CLUB DE L'ÂGE D'OR

## « LES NAVIGATEURS »

Anniversaires	MAI	JUIN
	Léane Romain : 2 Micheline Marcotte : 12 Christine Beaupré : 12 Georgette Gagnon : 26 	June Hansen : 2 Rolland Gignac : 10 Andréa Gamache : 11 Carl Peluso : 13 Alain Marleau : 18 Sylvio Manseau : 22 François St-Germain : 23 Janet Patry : 24 Serge Lavoie : 25 Bernard Boucher : 25



- ⇒ **Notre assemblée annuelle 2023-2024 devrait avoir lieu durant le mois de juin.**
- ⇒ **Si besoin, il y aura des élections qui se tiendront.**
- ⇒ **C'est également une bonne occasion de vous exprimer sur différentes activités que nous pourrions organiser durant l'année.**
- ⇒ **Vous serez informés de la date exacte au moyen de la chaîne téléphonique.**
- ⇒ **L'assemblée se tiendra à 17 heures et un souper communautaire suivra.**
- ⇒ **Nous aurons des activités en soirée.**
- ⇒ **Nous sommes présentement 74 membres.**
- ⇒ **Merci de l'intérêt que vous portez pour le Club de l'Âge d'Or d'Angliers.**
- ⇒ **Les membres du conseil sont très heureux de compter un si grand nombre de membres.**
- ⇒ **Vous avez le goût de rejoindre notre club, n'hésitez pas. Le coût de la carte est 20\$.**

Ginette St-Hilaire, sec. trés.

# CLUB DE L'ÂGE D'OR

## « LE RELAIS DE L'AMITIÉ »



Anniversaires	MAI		
	Claudette Lepage:	1	Guy Bergeron:
Rénald Bougie:	2	René Lacroix:	21
Daniel Pagé:	3	Carole Jetté:	22
Nicole Vaillant:	8	Yvonne Beauchamp Brouillard:	23
Huguette Beaulé:	9	Lucie Bellehumeur:	24
Raoul Beaulé:	9	Monique Marois:	24
Louiselle Robert Falardeau:	10	Linda Lepage:	26
Réjeanne Neveu:	10	Jean Racette:	27
Marie-Claire Bernard:	11	Jocelyne Proulx:	28
Christine Beaupré:	12	Diane Presseault:	29
Marcel Robert:	15	Gaétan Goulet:	29
Françoise Labelle Bélanger:	16	Carol Marleau:	30
Claude Lachance:	17	Claudette Bruneau:	31



Lors de l'AGA du Club de l'Âge d'Or de Laverlochère le 25 avril dernier, un nouveau conseil d'administration a été formé.

**Gérard Gingras :** Président,  
**Lise Neveu :** Vice-présidente,  
**Robert Hénault :** Trésorier,  
**Jacqueline Boucher :** Secrétaire,  
**Jean-Pierre Gingras :** Administrateur,  
**Marjolaine Caron :** Administratrice.

Il reste un poste d'administrateur ou d'administratrice vacant.

### Le local du Relais de l'Amitié

est ouvert les lundi, mercredi et jeudi dès 13 h

# Venez vous amuser!



<https://www.facebook.com/profile.php?id=61553754058189>

# LA VIE DES AUTRES

Ou comment se mêler des affaires de son voisin



**9 juin 2024 - 13h30 LE RIFT 32, rue Ste-Anne, Ville-Marie**

**10 juin 2024 - 14h THÉÂTRE MEGLAB 550, 4e Avenue, Malartic**

**11 juin 2024 - 13h30 THÉÂTRE DES ESKERS 152, 14e Avenue Est, Amos**

**12 juin 2024 - 14h LE NORANDA HÔTEL ET SPA 41, 6e Rue Rouyn-Noranda**

**13 juin 2024 - 13h30 JARDINS DU PATRIMOINE 100, Place des Pionniers La Sarre**



## La vie des autres - Par le Théâtre Parminou

La FADOQ - Région Abitibi-Témiscamingue et ses collaborateurs vous invitent à une pièce de théâtre gratuite présentée aux 4 coins de l'Abitibi-Témiscamingue !

«La bienveillance entre voisins, c'est plus simple qu'on le pense. Ça s'apprend et même, ça se pratique! Traitant de ce sujet sérieux avec une approche humoristique, la pièce LA VIE DES AUTRES vous amène à réfléchir et à lire entre les rires.»

Information et inscription :

**Ville-Marie** : Simon Vekeman  
Organisateur communautaire  
Ville-Marie (Québec) J9V 1W8  
819 629-2420 poste 4182  
simon\_vekeman@ssss.gouv.qc.ca

## Prévisions des intentions de messes pour mai 2024

Paul Carrière 819-765-2462

### Dimanche 12 mai 2024 à l'église avec

L'abbé Luc Ngounda-Nkoy Losaila

M. Mme Odilon Lefebvre.... Leur fille Pierrette.

Marie-Claire Turgeon... son fils Jude Éthier

Agathe Bernard.... Collecte aux funérailles

### Dimanche 28 mai à 9 heures 30

Chantal Falardeau .... Famille Séraphin Cloutier

Ghislaine Lacasse. 1<sup>ier</sup> anniversaire... Dominique, Yan, Jérémie

Marcel Bélanger ... Claudette Lortie et enfants



Un grand **MERCI** à Mgr Boulanger de s'être déplacé à Laverlochère le 9 avril dernier.

Remerciements aussi à toute l'équipe de l'Élan à Lorraine et Daniel Barrette pour nous avoir accueillis lors du passage de notre évêque Mgr Boulanger accompagné de l'Abbé Luc, l'Abbé Gaspard ainsi que l'Abbé Martial. Les résidents ont parlé de leur loyer et sont très heureux de passer de bons moments ensemble à l'occasion des brunch et des messes.

Mgr Boulanger a manifesté un vif intérêt auprès des locataires et de cette résidence et par le fait même a béni ce lieu.

Après cette visite à l'Élan, nous avons poursuivi notre visite au local des fermières dont Mme Ginette Mayer nous montre comment les fermières sont actives. Plusieurs pièces au métier sont en fabrication, toujours impressionnant de voir tout ce beau travail. Mme Diane Presseault, présidente du cercle des fermières de Laverlochère et son équipe nous attendent avec un bon café et galettes. Mgr Boulanger a pu jaser du travail que fait ces dames, le nom de ce lieu (ancien presbytère) « La chaumière du savoir ». Merci aux fermières pour ce bel accueil.

Nous avons poursuivi au sous-sol de l'église où l'on fait la messe et les adacs durant le temps froid pour réduire la consommation de chauffage. Ce lieu est convivial et chaleureux durant la période hivernale.

Merci de cette belle visite à Mgr Boulanger, Abbé Luc et l'Abbé Gaspard.

Doris Boucher,  
Présidente de la fabrique  
St-Isidore de Laverlochère



# PAROISSE ST-VIATEUR



## DIMANCHE LE 19 MAI 2024 À 9H30 :

784--- Georges Gamache et Ruth Paquin----- Andr ea et Carl Peluso

789--- Roger Giroux----- Ses enfants

LA QU TE DU 5 mai 2024 : 140,00\$. MERCI!

## DIMANCHE LE 2 JUIN 2024   9H30 :

791--- Jeanne d'Arc Beaulieu-Giroux----- Ses enfants

792--- Faveur obtenue----- Une paroissienne



*Le dimanche 5 mai, nous avons soulign  la f te des M res   l'int rieur de la messe. Nous avons eu le bonheur d'accueillir notre doyenne : madame Huguette Charbonneau-Golinski ! Une gerbe de fleurs lui a  t  remise par M. le cur . Sa fille Ga tane lui a rendu un tr s bel hommage. Chaque m re pr sente a re u une fleur que M. le cur  R nal a b n e. Un vin d'honneur a  t  servi apr s la c l bration. Merci   Michelle David qui a bien voulu se d placer pour enrichir notre messe en jouant de l'orgue. Quelle merveilleuse musicienne!*

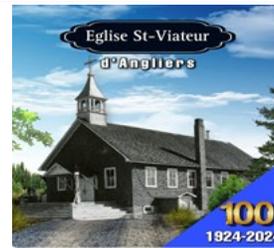
*Vous pouvez rejoindre M. le cur  R nal Dufour au 819-723-2388 ou au 819-629-6961*

*Ginette St-Hilaire au 819-949-4231*

*ou au 819-290-4142*



# PAROISSE ST-VIATEUR



*Nous recommandons aux prières Madame Anita Jean épouse de Donalt O'Handley et la mère de Chad et Jason. Elle était la sœur de Noël, Guy et Aimé de cette paroisse.*

*LA MESSE DU CENTENAIRE D'ANGLIERS AURA LIEU DIMANCHE LE 21 JUILLET 2024 À 10H30 À L'ÉGLISE. NOUS AURONS UN CHAPITEAU ET UN ÉCRAN GÉANT PRÈS DE LA SALLE. MONSIEUR GUY BOULANGER PRÉSIDERA LA CÉLÉBRATION AVEC NOTRE CURÉ RÉNAL DUFOUR.*

*NOUS ÉRIGERONS ÉGALEMENT UNE CROIX DU CHEMIN À L'ENTRÉE DE NOTRE PAROISSE. CELLE-CI SERA BÉNIE LE MATIN DU 21 JUILLET AVANT LA CÉLÉBRATION. AINSI, NOUS AURONS UN SOUVENIR DU 100° D'ANGLIERS.*

*LA GÉNÉRATION FUTURE POURRA SE SOUVENIR DE LEURS PARENTS ET LEURS GRANDS-PARENTS QUI VIVAIENT ICI EN 2024.*

*Société*  
**Alzheimer**

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Saviez-vous que la Société Alzheimer Abitibi-Témiscamingue, secteur Témiscamingue, soutient les personnes atteintes d'un trouble cognitif et leurs proches depuis 1990 ? La 18e édition de son événement annuel aura lieu le 26 mai 2024 3 Rue Industrielle, bureau 2, Ville-Marie, QC, J9V1S3 a 10h00, il y aura des prix de présence et des collations. Venez nombreuses et nombreux .

La Marche pour l'Alzheimer, organisée par IG Gestion de patrimoine, est le principal événement de collecte de fonds de la Société Alzheimer Abitibi-Témiscamingue, secteur Témiscamingue.

*Thierry Sol*

# PROJET RETOUR À L'ÉCOLE



## NOTRE MISSION

Offrir une aide financière pour l'achat de matériel scolaire sous forme de carte cadeau à chaque famille à faible revenu du Témiscamingue ayant des enfants au primaire et/ou au secondaire

## NOTRE ACTION En 2024

### Carte cadeau de 75\$ par enfant

Des formulaires d'inscription seront laissés à la disposition de la population

**du 15 mai au 30 juillet 2024**

dans les journaux locaux du Témiscamingue, dans certains points de services de la région, sur notre page Facebook : Projet Retour à l'école au Témiscamingue.

**Dès le début août**, nous remettons les cartes cadeaux aux familles afin de leur permettre de faire leurs achats avant la rentrée scolaire.

## NOS PARTENAIRES

**Hamster Ville-Marie** qui offre à chaque détenteur d'une carte cadeau 10% de réduction supplémentaire pour tout achat d'article scolaire à prix régulier.

**Église Horizon** qui met à notre disposition ses locaux, son personnel et son appui financier.

## NOS RESSOURCES



### NOS COMMANDITAIRES :

- ✗ Comptoir Jean XXIII;
- ✗ Ministères;
- ✗ Députés;
- ✗ Municipalités;
- ✗ Provigo Ville-Marie;
- ✗ Entreprises;
- ✗ Personnes de la communauté.



### NOS COLLECTES DE FONDS :

- ✗ Vente de hot dogs;
- ✗ Dîner-bénéfice.

## NOTRE PUBLICITÉ

- ✗ Télévision communautaire;
- ✗ CKVM;
- ✗ Journal Le Reflet;
- ✗ Journaux locaux.

## POUR NOUS JOINDRE

Mireille Lepage, coordonnatrice  
Tél. : 819-625-2392 ou 819-629-3033

Courriel : [projetretouralecole@outlook.com](mailto:projetretouralecole@outlook.com)

Facebook : Projet Retour à l'école au Témiscamingue

**Le but de l'éducation populaire est d'organiser des activités qui répondent aux besoins des gens, en tenant compte des objectifs présentés par le projet régional du Programme de Soutien aux organismes communautaires.**

## Comité d'éducation populaire autonome de Laverlochère

Mariette Carrière (819) 765-2056 [mariette\\_carriere@hotmail.com](mailto:mariette_carriere@hotmail.com)

Nous avons eu le plaisir de recevoir un autre montant d'argent, pour donner la chance de suivre 4 cours de couture, offerts par notre amie fermière Rosanne Barrette.

Une fois par mois, 10 personnes ont suivi le cours, 4 beaux projets ont été réalisés.

Surveillez notre nouvelle scédule à venir pour les prochains cours de couture qui vous seront offert pour 2024-2025.



Sacs de plage



Tabliers à pointes folles



Sacs à rangement.



Napperon à pointes folle

Cette année, le projet du **cours de tricot** était de se confectionner un gilet pour soi ou pour une autre personne.

Voici les réalisations pour 2024 :



Aurore Girard-Alie,



Lilianne Trudel,



Suzanne Gélinas,



Pauline Cloutier,



Fleurette Bélanger,



Réjeanne Rocheleau

**Quelles belles réalisations ! mes dames...vous pouvez être fières de vous.**

Pour cet automne, 2024, il y aura un cours au crochet, en soirée.

**Diane Presseault, Ginette Mayer et Fleurette Bélanger** seront les responsables du cours.

Si vous êtes intéressées, surveillez l'annonce de l'éducation populaire, en août 2024.

Toujours s'inscrire à la responsable de l'éducation populaire, **Mariette Carrière, 819-765-2056**



FONDATION  
LEGS DE NOS AÏEUX DE  
RÉMIGNY

## 3 façons d'encourager la préservation du patrimoine

1. Par virement : [info@fondationremigny.com](mailto:info@fondationremigny.com)
2. En ligne : [www.fondationremigny.com](http://www.fondationremigny.com)
3. Par la poste : 392, chemin Laforge  
Rémigny, QC J0Z 3H0

*Merci beaucoup*

### Marché public de Rémigny

samedi le 25 mai 2024

13h à 16h à la Fête de Rémigny

Venez voir les talents créateur de nos artisans pour des produits originaux, locaux et uniques

Artisanat Lise  
Boiseries Gary  
Créations Sol - S  
Hank's Algonquin Crafts  
Les trésors de Mignonne  
La Brocante

et, à partir du mois d'août, des produits agro-alimentaire de la Ferme Terra Bella!



Votre centre jardin  
par excellence!

### Ouverture 2024

Quand? Vendredi le 3 mai 2024

Horaires? 7/7 de 10h à 17h jusqu'à  
mi-juin

Où? 1158 route 101, Fabre (vers Laniel)

Nous joindre: 819-634-2042  

Pensez à apporter vos boîtes!

### La Brocante

au sous-sol de l'église à Rémigny pour un vaste choix d'articles de seconde main à bon prix!

MERCREDI : 13 h à 15 h 30 ET 19 h à 21 h



BILLETS  
DISPONIBLES  
ICI



« COFFRE AU TRÉSOR »

Jocelyne Laforge (819) 761-2154, Lise, Flore, Jo-Annie vous souhaitent une

*Bonne Fête des Mères*

## Science citoyenne en Abitibi-Témiscamingue

### Avez-vous vu des grenouilles, des salamandres, des couleuvres ou des tortues ?

Le Québec compte 36 espèces indigènes d'amphibiens et de reptiles (herpétofaune). Ces espèces comprennent un crapaud, des grenouilles, des rainettes, des salamandres, des couleuvres et des tortues. Fait intéressant, la limite de répartition de plusieurs de ces espèces se situe en Abitibi-Témiscamingue. **Amphibia-Nature** documente actuellement la répartition de l'herpétofaune dans la région (biogéographie), notamment la présence des couleuvres et des tortues d'eau douce.

#### Vous avez aperçu un amphibien ou un reptile ?

Vous pouvez signaler vos observations à **Amphibia-Nature** qui confirmera l'identification de l'espèce et pourra répondre à vos questions. Tout signalement, récent ou passé, est pertinent s'il est accompagné d'une photo, d'une date et d'un lieu d'observation. Ces données permettront d'accroître nos connaissances sur la répartition des espèces et seront utiles à des fins de conservation des habitats et de sensibilisation du public.



*Une couleuvre verte dans son habitat.*



*Une tortue serpentine sur le bord d'une route.*

#### Pour communiquer avec nous en Abitibi-Témiscamingue :

Pour nous signaler la présence d'un amphibien ou d'un reptile (vivant, blessé ou mort) et nous faire parvenir une photo, vous pouvez nous contacter par courriel : [info@amphibia-nature.org](mailto:info@amphibia-nature.org)

Vous pouvez aussi nous joindre au **418-408-5884** ou au **438-491-1914**.

Ce projet de science participative est réalisé sur une base bénévole.

**Amphibia-Nature** est un groupe de recherche spécialisé œuvrant au Québec.

Pour en savoir plus sur les amphibiens et les reptiles :

<https://www.amphibia-nature.org/>



## Les télévisions communautaires autonomes disponible en ligne

**Victoriaville, 7 mai 2024** – Les télévisions communautaires autonomes (TCA) prennent désormais leur place en ligne pour offrir un accès sans précédent à leurs émissions.

Toujours ancrées dans leurs communautés locales, les TCA embrassent aujourd'hui les possibilités offertes par Internet pour toucher un public plus vaste. À travers leurs différentes plateformes en ligne, elles rendent leurs émissions accessibles partout et à tout moment. Que ce soit pour découvrir des événements locaux, des programmes culturels uniques ou des visions communautaires authentiques, les TCA offrent une diversité de contenu captivant.

La diffusion en ligne est maintenant incontournable et permet aux TCA de répondre aux besoins changeants de leur public, offrant la flexibilité nécessaire pour visionner du contenu au moment qui convient le mieux aux téléspectateurs. Désormais, les émissions peuvent être visionnées à la convenance de chacun, favorisant ainsi une expérience plus personnalisée.

Cette nouvelle façon de diffuser du contenu représentent également une opportunité pour les créateurs de contenu locaux de faire entendre leur voix à plus grande échelle. En fournissant une plateforme numérique pour partager leurs histoires, leurs idées et leurs talents, les TCA continuent de renforcer les liens au sein des communautés locales. Pour découvrir le contenu captivant des TCA, rendez-vous sur notre répertoire des membres : <https://fedetvc.qc.ca/membres/repertoire-des-membres>



## NOS MEMBRES

regroupés par régions

- TOUS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE BAS SAINT-LAURENT CAPITALE-NATIONALE CENTRE-DU-QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES CÔTE-NORD  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE LANAUDIÈRE LAURENTIDES LAVAL MONTÉRÉGIE OUTAOUAIS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ESTRIE

